

La Rédaction
Le Figaro
E-mail : direction.redaction@lefigaro.fr

Bruxelles, le 24 novembre 2020

Monsieur,

Je me réfère à l'article «Pékin purge Hong Kong pour renforcer sa reprise en main» (16 novembre) concernant la décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine le 11 novembre sur la qualification des membres du Conseil législatif de Hong Kong (LegCo), et souhaite vous fournir certaines précisions.

Quatre membres du LegCo de sixième mandat ont déposé une candidature pour se présenter à l'élection générale du LegCo 2020 qui était initialement prévue pour le 6 septembre. Leurs candidatures ont été invalidées parce que les directeurs du scrutin avaient déterminé que leur comportement n'était pas conforme à l'exigence de déclaration de la section 40 (1)(b)(i) de l'Ordonnance du Conseil législatif (Cap. 542), c'est-à-dire, de faire respecter la Loi fondamentale et prêter allégeance à la Région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK) de la République populaire de Chine (RPC). Il serait donc illogique de permettre à ceux qui n'étaient pas éligibles à se présenter à une élection du LegCo de continuer à s'acquitter de leurs fonctions en tant que membres du LegCo.

La décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine rendue le 11 novembre est constitutionnelle, légale et nécessaire. Elle énonce clairement les conséquences de la violation par les membres du LegCo des conditions juridiques préalables du «respect de la Loi fondamentale de la RASHK de la RPC» et de «la prestation de serment d'allégeance à la RASHK de la RPC». Elle a fourni une base juridique solide au gouvernement de la RASHK pour annoncer sa disqualification. C'est un acte opportun pour assurer la mise en œuvre fidèle de «Un pays, deux systèmes».

Le Gouvernement de la RASHK reconnaît pleinement que l'état de droit est la pierre angulaire de la prospérité et de la stabilité à long terme de Hong Kong et est déterminé à préserver cette valeur fondamentale à tout moment.

Cordialement,

Eddie Cheung
Représentant Spécial pour les
Affaires économiques et commerciales de Hong Kong
Hong Kong Economic and Trade Office
Gouvernement de la Région administrative spéciale
de la République populaire de Chine
Rue d'Arlon 118
1040 Bruxelles
Belgique
www.hongkong-eu.org

Contact : Linda Sansbury, Information Officer
(+ 32) 477 307 241